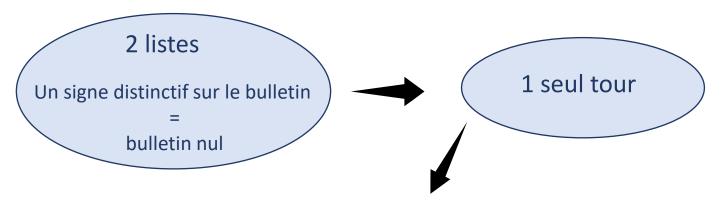
## 3 mars 2024 : élections municipales anticipées totales



Le nombre de conseillers attribué à chacune des listes se fera au prorata du % obtenu

Ex: liste A obtient 58% des suffrages

- 12 sièges pour la liste A
- 3 sièges pour la liste B

## Lors du premier conseil, les conseillers élisent le maire

## Papiers d'identité à présenter pour voter

**ATTENTION** vous devez présenter l'original Une carte d'électeur n'est pas une pièce d'identité

Vous êtes français

Vous êtes européen

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'ONCFS.

- · Carte nationale d'identité en cours de validité
- Passeport en cours de validité délivré
- Titre de séjour (en cours de validité)
- Carte vitale avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'ONCFS
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité)

Autres papiers acceptés : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361